

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

2026-11

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Pouvoirs : 2

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

OBJET : DÉTERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS. (Article L.2122-2 CGCT)

L'an deux mille vingt-six, le vingt du mois de mars, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-AGNIN SUR BION, Isère, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur THEVENON Jean-Marie, Maire.

Date de convocation : 16 mars 2026

PRÉSENTS : THEVENON Jean-Marie, BALAN Jean-Baptiste, BIGOT Agnès, CARASSUS Didier, COLOMB Lydia, COLOMB Sophie, DI PONIO Caroline, DURAND Brice, GINON-REY Mathieu, GRISETI Martine, HORNY Pierre-Alain, PERRIN Joris, ROY Anita,

EXCUSÉS : BAGUET GALLON Yoann, ROCHE Virginie

POUVOIRS : (BAGUET GALLON Yoann donne pouvoir à DURAND Brice, ROCHE Virginie donne pouvoir à BALAN Jean-Baptiste

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-2,

Considérant qu'il y a lieu de déterminer le nombre d'adjoints au maire ;

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoint correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit quatre adjoints au maire au maximum.

Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de quatre adjoints.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à trois le nombre des adjoints au maire de la commune.

Si un seul adjoint doit être élu, le président a rappelé qu'il est élu selon les mêmes modalités que le maire, à savoir au scrutin uninominal secret et à la majorité absolue

Sur proposition du Maire, il est proposé au conseil municipal

- **DE FIXER** à trois le nombre des adjoints ;

Après en avoir délibéré, en application de l'article L.2122-2 du CGCT, le conseil municipal
DÉCIDE

- **DE FIXER** le nombre d'adjoints au maire est fixé à trois

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Fait à Saint-Agnin Sur Bion,

Le 24 mars 2026

Secrétaire de séance

GINON-REY Mathieu



Le Maire,

THEVENON Jean-Marie

